Image not found or type unknown

Pension alimentaire et herbergement

Par **ptitclaude**, le **14/05/2009** à **13:15**

Bonjour,je verse une pension alimentaire a mon ex concubine pour ma fille agée de 14 ans.
cela faisais 13 ans que je ne voyais plus ma fille et l'année derniere mon ex ma demandée une pension.
aujourd'hui ma fille ne veux plus venir chez moi et chercher des prétexte pour ne pas venir.
j'aimerais savoir ce que je peu faire merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés